

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

SEMIOLOGIE DE LA VIDEOGRAPHIE ET DU CINEMA

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 64 21 24 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 09 juillet 2014,
sur avis conforme du Conseil général**

SEMIOLOGIE DE LA VIDEOGRAPHIE ET DU CINEMA

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'observer et de comprendre les techniques de l'image, du son et de la narration afin d'identifier les intentions véhiculées par l'auteur.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Parmi une liste de sujets proposés en relation avec la vidéographie,

- ◆ produire un court exposé argumenté;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu et son argumentation, en utilisant un niveau de langue approprié à la situation de communication.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Sémiologie de la vidéographie et du cinéma	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie			8
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir d'extraits de films de cinéastes et de vidéastes,

- ◆ de décoder une œuvre par le détail de ses plans, son montage, sa lumière, son scénario, sa mise en scène..., tout en considérant l'œuvre comme un ensemble ;

- ◆ d'identifier les techniques utilisées (la musique, les sons, les mouvements de caméra, la lumière, la narration, la dramaturgie, les dialogues, le montage...);
- ◆ d'analyser les intentions spécifiques recherchées par les auteurs à travers les techniques utilisées.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'extraits de productions audiovisuelles proposés par le chargé de cours,

- ◆ d'identifier, de comprendre et d'analyser les intentions véhiculées par l'utilisation de techniques spécifiques d'images, de sons et de narration.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la clarté et la précision du commentaire,
- ◆ le niveau de son sens critique,
- ◆ la pertinence de l'argumentation.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.